



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE L'ASSOMPTION**

**AVIS PUBLIC  
AVIS DE PROMULGATION  
Règlement numéro 05-407-25-01**

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par la soussignée, directrice générale adjointe et greffière de la Ville de Charlemagne, que le Conseil municipal a adopté lors d'une séance ordinaire tenue le 8 juillet 2025, le règlement suivant :

Règlement amendant le règlement numéro 11-407-19 déterminant les modalités de publication des avis publics de la municipalité.

Toute personne qui désire prendre connaissance de ce règlement peut le faire en communiquant avec l'hôtel de ville de Charlemagne pendant les heures d'ouverture de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Charlemagne ce 31 juillet 2025

Virginie Riopelle  
Directrice générale adjointe et greffière

---

**CERTIFICATION DE PUBLICATION ET D’AFFICHAGE**

Je soussignée, Virginie Riopelle, directrice générale adjointe et greffière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément au règlement numéro 11-407-19 déterminant les modalités de publication des avis publics de la municipalité, adopté le 3 décembre 2019, sur le site internet de la Ville de Charlemagne le 31 juillet 2025, et que j'ai affiché l'avis ci-dessus conformément audit règlement, à l'endroit réservé à cette fin, le 31 juillet 2025.

Donné à Charlemagne ce 31 juillet 2025

Virginie Riopelle  
Directrice générale adjointe et greffière